

L'Etat et les privés main dans la main à Bellerive: une liaison dangereuse?

VOTATION • La gestion du Musée cantonal des beaux-arts devrait être confiée à une fondation. Une réforme observée avec un certain scepticisme par les professionnels.

MICHAËL RODRIGUEZ

Si les Vaudois disent «oui» le 30 novembre, le Musée cantonal des beaux-arts ne changera pas seulement de lieu, mais aussi de statut. Le lien organique de l'institution avec l'Etat sera coupé, au profit d'un mode de gestion mixte: la fondation de droit public. La voie serait donc ouverte pour que les investisseurs privés et autres collectionneurs participent à la conduite du musée, en siégeant dans le futur conseil de fondation.

L'Etat majoritaire

Faut-il y voir un risque, comme le prétendent les opposants au projet, d'une mainmise des privés sur la vie du musée? La ministre en charge de la Culture, Anne-Catherine Lyon, se veut rassurante: les représentants de l'Etat seront majoritaires dans le futur conseil de fondation. Le budget de fonctionnement de l'institution (6 millions) sera couvert «à 100% par l'Etat», promet la socialiste. Les privés ne financent que la construction du bâtiment, à hauteur de 50% (34 millions) si l'on compte la participation de la Loterie romande. Enfin, la future fondation étant de droit public, elle devra reposer sur une loi cantonale, donc recevoir l'aval du Grand Conseil.

Dans le milieu des conservateurs de musées, c'est la prudence, voire carrément la méfiance qui semble prévaloir face au modèle de la fondation. Présidente de l'Association nationale des professionnels de musées (ICOM Suisse) et directrice des musées valaisans, Marie Claude Morand y est même clairement opposée. «Je ne vois pas ce qu'un musée a à y gagner, à part quelques sous à court terme.»

Risques de dérive

A l'inverse, des dérives sont à craindre sur le long terme. «Le gros risque, c'est qu'il y ait une inflexion des missions du musée dans le sens du prestige, de l'image, de l'événementiel, au détriment de missions plus cachées telles que la constitution de collections de référence, la conservation et la recherche», résume Marie Claude Morand, qui enseigne aussi la muséologie à l'Université de Neuchâtel. Car la spécificité des musées publics est d'avoir, outre un rôle de mise en valeur des œuvres, «une mission patrimoniale et d'éducation du public», estime-t-elle.

Dans le paysage des musées cantonaux, le modèle de la fondation fait plutôt figure d'exception. Il n'y a guère qu'à Berne, selon nos interlocuteurs, où le Musée des beaux-arts (Kunstmuseum) l'a déjà épousé. Une institution dont la section Art contemporain a été dirigée de 2005 à 2007 par Bernhard Fibicher, l'homme qui a pris la tête du Musée vaudois des beaux-arts l'an dernier.

Petite nuance: à Berne, le musée est cofinancé par la ville et le canton, alors qu'à Lausanne, il est purement cantonal. A Bâle, le débat a fait rage récemment sur une éventuelle privatisation du Musée des beaux-arts, un poids lourd du genre avec 18 millions de budget annuel. Mais le projet a été mis au congélateur par le gouvernement.

«En Suisse romande, il faut chercher dans la panoplie des musées d'origine privée pour y dénicher le modèle de la fondation. C'est le cas du Mamco (Musée d'art moderne et contemporain),



La Liberté, le Courrier, 14.11.08

Si les Vaudois disent «oui» le 30 novembre, le musée sera géré par une fondation de droit public.

DR/PHOTO-MONTAGE

à Genève. «La fondation de droit public est un système plus souple et moins lourd administrativement, affirme son directeur, Christian Bernard. Il solidarise plus facilement les fonds privés.»

Le canton et la ville occupent chacun un tiers des sièges du conseil de fondation, et la fondation privée qui est à l'origine du musée le dernier tiers. Sur le plan du financement, la part privée était de 50% en 2007. Christian Bernard affirme n'avoir jamais rencontré le moindre problème.

Le directeur du Mamco met néanmoins un gros bémol: «Cela ne doit pas forcément rassurer les Lausannois.» Car le Mamco et le projet de musée à Bellerive sont nés d'impulsions très différentes.

«La création du Mamco résulte d'une longue histoire, relève Christian Bernard. Pendant vingt

ans, une association a porté ce projet, et la fondation actuelle est une émanation de cette association. Chez nous, les privés n'ont pas une idée de l'art qu'ils voudraient faire passer dans le musée, ce qui ne me semble pas forcément garanti à Lausanne».

«Une logique datée»

Pour Christian Bernard, la grosse différence réside aussi dans la conception même du musée. «A Lausanne, le fondement du projet consiste, dans une logique que l'on peut considérer comme datée, à construire un nouveau bâtiment que l'on voudrait prestigieux dans un site que l'on voudrait prestigieux. C'est une conception où prévaut un geste politique, un geste d'aménagement urbain, mais pas un geste artistique.»

«LES CITOYENS SONT PRIS EN OTAGES!»

L'apport des privés à un musée réside d'abord dans la mise à disposition d'œuvres d'art. Dans le cas du projet de musée à Bellerive, on parle surtout de trois collections: Planque, Dubois et Pauli. Mais à quoi se sont engagés leurs propriétaires, et sous quelle forme?

Lors d'un débat publié mardi dans nos colonnes, Anne-Catherine Lyon évoquait «leur volonté à tous trois de donner leurs collections à l'Etat». Dans une lettre de lecteurs publiée le 27 octobre dans «24 heures», Jacqueline Porret-Forel, membre de la Fondation Planque, parlait quant à elle d'un dépôt «pour trente ans».

Les promesses des collectionneurs ne sont pas inconditionnelles. Elles sont clairement liées à la réalisation du nouveau musée à Bellerive. «En cas de refus (par le peuple, ndr), ces promesses seront toutes annulées sans retour», poursuivait Jacqueline Porret-Forel dans sa lettre.

Pour Pierre Alain Mariaux, professeur de muséologie à l'Université de Neuchâtel, les conditions posées par les collectionneurs sont inacceptables. «C'est une façon de prendre en otages les citoyens et les politiques», juge-t-il. A noter en outre que les milieux privés étaient représentés dans la commission qui a sélectionné le site de Bellerive, ainsi que dans le jury du concours d'architecture.

Quant à la forme de ces promesses, Anne-Catherine Lyon mentionne des «engagements moraux très forts» de la part des familles Dubois et Pauli, mais n'est pas en mesure de dire s'ils ont été couchés sur le papier. La Fondation Planque aurait pour sa part fait une promesse écrite. Mais selon Anne-Catherine Lyon, ce document se trouve auprès de la fondation privée de soutien au nouveau musée. Et la ministre de la Culture dit ne pas l'avoir vu. MR